LILLE

Une arrestation. — Dimanche, vers huit heures et demie du soir, à la suite d'une querelle avec plusieurs jeunes gens, Marcel X.... tira en l'air un coup de revolver. Il a été arrêté sur-le-champ.

LE TÉLÉPHONE FRANCO-BELGE

A partir du 20 courant, les relations téléphoniques franco-belges vont être considérablement étendues; elles seront ouvertes au public entre les localités ci-après :

Anvers-Boom avec Armentières, Cambrai, Dunkerque, Valenciennes, Denain.

Anvers avec ROUBAIX, TOURCOING, FOREST-HEM, LANNOY, FOURMIES, Anor, Avesnes, ETRÆVENGT, Glageon, La Chapelle, Hirson, Sains, Trélon, Wignehies et Bergues.

Bruxelles, Hal, Nivelles, Vilvorde, Cambrai, Masnières.

Gand avec Douai, Aniche, Hénin-Liétard, Corbehem, Dunkerque, Valenciennes, Denain.

Mons avec Caudry et le Cateau.

Termonde-Alost, Lokeren, Saint-Nicolas avec Lille, Annœulin, Seclin, Saint-Amand.

Tournai-Péruwelz avec Calais

LES FRAUDES DOUANIERES
à la frontière

La *Libre Parole* publie le nouvel entrefilet que voici :

« Les fraudes en douanes de Jeumont, Tourcoing, etc., n'avaient pas seulement pour résultats de frustrer le Trésor, c'est-à-dire la collectivité des contribuables, de sommes importantes, il y avait mieux : des marchandises avariées étaient introduites, notamment des blés corrompus qui ne payaient qu'une taxe réduite comme devant être employés à la fabrication de l'amidon, et étaient réellement transformés en pain.

» Ce fait a été constaté à Tourcoing pour des blés américains et ne peut être démenti. L'inspecteur des douanes qui nous paraît poursuivre l'enquête avec vigueur, découvrira des centaines de faits de cette nature.

» Il a déjà fait avouer aux employés de la maison Lejeune et Delebecque les fraudes de Jeumont que nous avions signalées; mais les employés prétendent qu'ils fraudaient à l'insu du directeur de l'agence en douanes, le maire Marchal, et dans le seul but d'augmenter la gratification qu'ils touchaient sur les bénéfices de l'Agence.

» L'enquête établira que cette gratification n'était qu'une prime à la fraude, et elle fera remonter la responsabilité jusqu'à la Compagnie du Nord, qui touchait la plus grosse part des bénéfices. »

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une nouvelle loi sur le duel

Roubaix, le 9 mars 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu avec intérêt l'article de M. l'abbé Lemire concernant le duel et ce qui pourrait, en remplaçant cette déplorable institution, éviter des malheurs comme celui qui vient de se produire tout récemment à Paris.

Nous nous entretiennons précisément, mes amis et moi, de cette importante question, quant parut ledit article dans votre honorable journal, et nous avions également émis l'idée de remplacer le combat par les armes par un jury d'honneur.

Seulement, nous différions d'avec l'opinion émise par le député d'Hazebrouck, en ce qui concerne la composition du jury.

En effet, si d'avance vous choisissez des personnes appartenant à chaque corps de profession, vous courez le risque que ces personnes, objet d'un choix préalable, n'aient pas les sympathies de deux adversaires des suites d'une affaire quelconque.

Pourquoi ne pas laisser la chose en l'état actuel, en ce qui concerne le choix des témoins ? Une loi supprimerait le combat par les armes ; les témoins choisis auraient pour mission de trancher le différend et de rendre publiques leurs décisions. S'ils ne parvenaient pas à se mettre d'accord les témoins choisiraient entr'eux une personne qui aurait pour mission de décider en dernier ressort: cette décision irrévocable serait également publiée.

Il y aurait au moins là un jugement équitable guidé par la raison, et où, au moins, l'offensé aurait fort souvent chance d'être satisfait, au lieu d'être tué, comme cela peut se produire, la balle ou l'épée étant toujours absolument aveugle en matière de droit.

Excusez la longueur de ces lignes, et croyez, Monsieur le Directeur, à ma parfaite considération.

JULES DUCRAY.

PETITE CORRESPONDANCE

F. B. T. 297. — L'itinéraire du conseil de révision n'est pas encore fixé. Le ministre de la guerre n'a même pas fait connaître la date à laquelle commenceraient les opérations.

D. D. à Roubaix. — La classe est appelée chaque année du 1er au 15 novembre. (Art. 130 de l'instruction ministérielle du 28 mai 1890).

I. R. — Adressez immédiatement, par la voie hiérarchique, une demande de devancement d'appel, à l'adresse de M. le général commandant la subdivision de région à Lille. — Cette demande doit être légalisée à la mairie et déposée à la gendarmerie, en même temps que le livret militaire.

Z. B. rue de la Latte, Tourcoing. — Ces pièces sont cotées chez les changeurs et maisons de banque 20 francs.

Concerts et Spectacles

Le « Choral Nadaud » à Lille. — C'est dimanche à 3 heures qu'a eu lieu, à l'Hippodrome Lillois, la solennité musicale organisée au profit des ouvriers nécessiteux de l'usine de Fives.

Le *Choral Nadaud*, de Roubaix, qui avait promis son concours, a été reçu en gare de Lille à 2 h. 45, par les organisateurs du concert, la musique des Sapeurs-Pompiers, la *Jeune Fanfare*, plusieurs membres de la Société des voyageurs et employés de commerce et une délégation d'étudiants. Le cortège s'est rendu immédiatement à l'Hippodrome.

A 3 heures précises, l'ouverture du concert a lieu.

On entend alors plusieurs artistes distingués parmi lesquels nous remarquons M. Minssart, directeur du *Choral Nadaud*, qui a nuancé admirablement la romance du *Pays natal*, du regretté Gustave Nadaud.

Mlle Minssart a détaillé gentiment *les Echos* ; aussi le public lui a-t-il fait une brillante ovation lorsqu'un vétéran de la société des anciens sous-officiers lui a offert un bouquet. M. Verroust a tiré de jolis sons de sa flûte et enfin pour finir par la note gaie, M. Poggi a dit deux monologues très originaux qui ont été fort applaudis.

Mais le clou de la soirée a été l'exécution de deux chœurs : *Nos campagnes* et *Après la Moisson*, enlevés avec beaucoup d'ensemble par le *Choral Nadaud*.

Les vaillants orphéonistes roubaisiens ont été l'objet de bravos répétés de l'assistance et des cris de : « Vive Roubaix ! » ont été aussi entendus. Une quête a été faite à la sortie de l'Hippodrome.

Théâtre Deschamps. — *Paul et Virginie*, drame, et *Le Cœur et la main*, opérette. — Singulière idée de faire de la pastorale de Bernardin de St-Pierre un drame. Aussi, ce drame n'est-il toujours qu'une pastorale plus ou moins exotique, peu mouvementée quoique passablement garnie de nègres, du reste peu féroces.

Il a été joué dimanche soir aussi bien que possible sur la scène de la rue Archimède.

Le *Cœur et la Main*, l'opérette si gaie et sans grande donnée de Lecocq, a été lestement enlevée par Mme Lenfant (Micaëla) et M. Lacoume (Gaëtan). Les autres rôles, très effacés, ont été très bien tenus. L. V.

Roubaix. — La *Cœcilia Roubaisienne* et la *Fanfare du Centre* donneront lundi 11 mars, à 7 heures du soir, un grand concert suivi d'une magnifique tombola, dont les lots sont offerts par les notabilités de la ville.

Cette soirée, qui aura lieu dans la grande salle des fêtes de M. Oscar Lefebvre, place de la Gare, est donnée au bénéfice de M. Richard de Boève, baryton-solo de la société, en reconnaissance du concours gracieux qu'il a toujours prêté dans de nombreuses organisations et œuvres de bienfaisance, depuis de nombreuses années.

Les artistes dont les noms suivent, prêteront leur concours à cette soirée qui promet d'être très brillante : Emile Mignotte, fort ténor des Crick-Sicks, directeur de l'Orphéon Tourquennois; Alphonse Janssens, basse profonde de la Cœcilia Roubaisienne ; Alphonse Liégeois, ténor solo de la Cœcilia Roubaisienne; Paul Fournier, clarinettiste solo de la Grande Harmonie, directeur de la Cœcilia Roubaisienne; Alfred Nys, monologuiste, prix d'excellence en 1894 ; Aug. Wassenove, professeur de piano; Ch. Bacqueville, piston solo de l'orchestre du Grand-Théâtre de Lille, directeur de la Fanfare du Centre; J. Watteeuw, Broutteux tourquennois; la Section dramatique de la Cœcilia Roubaisienne. — Voici le programme du concert :

Première partie. — A Allegro militaire (Fauqueux) par la Fanfare du Centre : a Fantaisie sur Lohengrin (Wagner) par la Fanfare du Centre : Grand air de la Reine de Saba (Gounod) par M. Emile Mignotte, fort ténor: Guerre civile, poésie de Victor Hugo, par M. Alfred Nys, monologuiste : La Cloche du vieille Eglise (Obin) par M. Richard De Boève, baryton : Fantaisie sur le Pré-aux-Clercs (Weltge) par M. Paul Fournier, clarinettiste ; Trio de Guillaume Tell (Rossini) par MM. A. Liégeois, De Boève, A. Janssens ; Pasquilles Tourquennoises, par l'auteur M. J. Watteeuw, broutteux tourquennois.

Deuxième partie. — A Le Tyrol, chœur par la Cœcilia Roubaisienne; a Paix charmante, chœur par la Cœcilia Roubaisienne: Doux rêve, mélodie par MM. Emile Mignotte, fort ténor; le Cimetière de Saint-Privat, poésie Alfred Nys, monologuiste; le Cor, mélodie (Plegier) Alphonse Janssens, basse; Fantaisie pour piston sur le Carnaval de Venise Charles Bacqueville; A Non! vous n'aimiez pas! mélodie (Rupes) et a Un Jour ! mélodie anglaise (Miss Wellings) Richard De Boève, baryton; Pasquilles Tourquenoises, par l'auteur J. Watteeuw, broutteux tourquennois.

Les Deux Sourds, opérette-Bouffe en un acte, par MM. Jules Boute, Alfred Nys, Jules Betbehère, Julien Béague, Pierre Smitz et X... ; pianiste-accompagnateur : M. Auguste Wassenove. Place réservées, 1 fr. Entrée, 50 centimes par personne. A l'issue du concert, tirage de la magnifique tombola dont les lots seront exposés au local de la société, à partir du 25 février.

Concert de l'Association symphonique de Tourcoing. — L'Association symphonique de Tourcoing continuait dimanche, dans la salle des fêtes de la place Leverrier, la *série de ses concerts-matinées devant un* public aussi nombreux que choisi; comme aux précédentes réunions on y remarquait bien des familles roubaisiennes attirées par le plaisir d'entendre de bonne musique.

Aucune déception n'était à craindre : M. Albert Masurel, le distingué et actif organisateur, a pour principe de ne rien négliger pour donner satisfaction aux dilettanti les plus difficiles : la composition du programme, le choix des artistes appelés à en exécuter les divers numéros, l'interprétation impeccable de la masse instrumentale que son chef dirige avec une enlevante maëstria, tout était de nature à rendre cette audition des plus intéressantes.

Après l'ouverture de *Léonore*, de Beethoven, l'orchestre faisait entendre les gracieux passages de l'*Entr'acte de la Colombe*, de Gounod, pour passer à la *Barcarolle des contes d'Hoffmann*, d'Offenbach ou l'on retrouve l'allure toujours entraînante de l'auteur.

Mlle Emilie Delrue, premier prix du Conservatoire de Lille, a chanté avec un rare bonheur, accompagnée par l'orchestre, la chanson du *Roi de Thulé* et l'air des *Bijoux de Faust*. Cette cantatrice, charmante personne d'ailleurs, à la toilette claire du meilleur goût, possède de réelles et solides qualités; elle manie la voix avec beaucoup d'aisance et met en tout une remarquable expression; aussi a-t-elle recueilli d'unanimes applaudissements.

Elle revint, dans la seconde partie, interpréter le chant triadon de Bemberg, morceau plein de rêverie et de langoureuse lamentation, qu'elle traduisit avec âme; et quand elle eut terminé l'air « Des ailes », d'une facture plus mouvementée qui fit valoir toute la souplesse de son organe, elle dut, rappelée par les bravos, ajouter au programme une romance d'une exquise sentimentalité : « Toute la vie aimons-nous ». On fit à la sympathique chanteuse une véritable ovation.

C'est dans un profond silence que l'on a ensuite prêté l'oreille à l'exécution de plusieurs fragments pour deux violons du savant auteur Benjamin Godard : cette fois encore, MM. A. Bailly et A. Duhamel ont fait preuve d'un talent que déjà l'on a eu occasion d'acclamer ; il est toujours agréable d'apprécier ce que peut donner la sûreté du coup d'archet unie à l'interprétation bien comprise d'une musique pleine de charme.

M. Albert Masurel avait eu la délicate attention de prier M. Julien Koszul, directeur de l'académie de Roubaix, de venir diriger lui-même sa sérénade et sa gavotte ; ce fut pour l'éminent compositeur un nouveau succès : aux applaudissements répétés de l'assistance, M. Koszul ne put éviter de donner une autre audition de la gavotte.

Cet agréable concert était terminé par une fantaisie sur le *Petit Duc*, de Lecocq, que l'orchestre a rendue avec un entrain égal à la verve endiablée de l'auteur.

M. Paul Stupny tenait le piano avec l'habileté et le talent qu'on lui connaît.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

MARDI 12 MARS 1895

17e ET AVANT-DERNIERE REPRÉSENTATION

Avec le concours de

M. NOTÉ, baryton du Grand-Opéra de Paris

◆ HAMLET ◆

GRAND OPÉRA en 5 actes

Paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier

Entrées de faveur rigoureusement suspendues

JEUDI 14 MARS 1895

18e ET IRRÉVOCABLEMENT DERNIÈRE REPRÉSENTATION

— Pour la première fois à Roubaix —

◆ WERTHER ◆

Opéra dramatique en 4 actes et 5 tab. — Musique de J. Massenet

LA POUPÉE DE NUREMBERG

Opéra comique en un acte — :— Musique d'Adam.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 9 mars

Présidence de M. le conseiller LANIO. — Ministère public: M. BLONDEL, avocat général

Assassinat à Viesly

Les débats de cette affaire ont continué, on le sait pendant toute la journée de samedi.

Il a fallu tenir une audience de nuit qui ne s'est terminée qu'à trois heures du matin.

Après la continuation des dépositions des témoins, M. l'avocat-général Blondel a demandé, pour les coupables, un châtiment sans pitié.

La défense a été présentée par Mes Hattu et Dubron.

Le jury se retire

Après la lecture des quatorze questions posées au jury, celui-ci se retire.

LE VERDICT

Le jury sort de la salle des délibérations à deux heures. Le public est haletant. Le président du jury donne lecture du verdict.

Bernard et Maki sont reconnus coupables d'assassinat avec préméditation sans circonstances atténuantes.

Le verdict est négatif pour Demurez sur le chef d'assassinat : cet accusé est déclaré coupable seulement de vol.

L'ARRÊT

DOUBLE CONDAMNATION A MORT

En conséquence, la Cour, après en avoir délibéré, condamne

Maki et Bernard à la peine de mort ;
Demurez est condamné à trois ans de prison.

La Cour ordonne que les exécutions auront lieu sur une des places publiques de Cambrai.

ATTITUDE DES CONDAMNÉS

Maki fond en larmes; quant à Bernard, il reste impassible en apparence.

La foule

L'audience est levée. L'arrêt de la Cour est accueilli par les bravos de la foule qui se précipite dans la cour du palais et pousse les cris de : « A mort ! A l'eau ! » tandis que les condamnés, entourés par les gendarmes, montent dans la voiture cellulaire qui les conduit aussitôt à la prison.

Plus de cinq cents personnes la suivent en courant, arrivent sur la place St-Waast et continuent à huer les assassins jusqu'au moment ou se referme sur eux la porte de la maison d'arrêt.

Résultats d'ensemble de la session

Vingt et une affaires ont été soumises au jury. Il a statué sur le sort de 29 accusés. Il en a acquitté 5 et condamné 24.

Fut appliquée deux fois la peine capitale.

Parmi les condamnés, 7 ont encouru les travaux forcés à temps, 5 la réclusion et 10 l'emprisonnement.

En outre des peines capitales et perpétuelles, la Cour a prononcé un total de 55 ans de travaux forcés, 25 ans de réclusion et 33 ans de prison.

Elle a condamné 5 individus à l'interdiction de séjour, ensemble pendant 45 ans. Elle a fait trois fois l'application de la relégation, et une fois celle de la déchéance de la puissance paternelle. Enfin, elle a prononcé 300 francs d'amende.

NORD

Le blé et l'admission temporaire. — M. Lelong-Bricquet, d'Orchies, a donné lecture à la Société des agriculteurs du Nord et relative à la question du droit de 7 francs sur les blés, d'une note intéressante.

Comme conséquence de ses observations, M. Lelong demande :

1° Que la fraude sur les blés et farines soit assimilée à celles du tabac, poivre, etc.

2° Que les droits sur les déchets soient fortement augmentés, qu'ils soient même portés à 7 fr. comme les blés.

3° Et surtout la suppression de l'admission temporaire.

M. Lelong-Bricquet démontre les fraudes nombreuses auxquelles donne lieu l'admission temporaire. Ces fraudes sont de deux sortes: les fraudes légales provenant d'une interprétation erronée de la loi ou de la mauvaise confection des tapes et les fraudes illégales qui, chose incroyable, ne sont passibles que d'amendes dérisoires, à l'inverse de ce qui se passe à l'égard des malheureux qui ont fraudé quelques boîtes d'allumettes ou un peu de tabac.

L'amendement Brincard et les députés de la région. — La Chambre a repoussé par 244 voix contre 224 (résultat du pointage) un amendement de M. Brincard, tendant au vote d'un crédit de 150,000 fr. pour faciliter aux familles nécessiteuses le moyen de ramener dans le cimetière de leur commune la dépouille des enfants qu'elles ont perdus sous les drapeaux.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord :

Ont voté pour l'amendement : MM. Defontaine, Jules Guesde, Le Gavrian, l'abbé Lemire, Ernest Loyer, le comte de Montalembert, Pichon, des Rotours

Contre: MM. Carpentier-Bisbourg, Coget, Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard, Hayez, général Jung, Lepez, Michaux, Sirot, Mallez, Weil-Mallez.

Absents par congé: MM. Henry Cochin, Pierre Legrand.

STAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du dimanche 10 mars.* — Hélène Duflot, boulevard de Mulhouse maison Delbrouck. — Julienne Lemaire, rue Jonffroy 43. — Désiré Vanherpe, rue de l'Epeule maison Delobel 12. — Céline Beuscart, rue de la Limite maison Dhalluin 7. — *Déclarations de décès.* — Jean Scalbert, 4 mois, rue Turgot *ous Hus* 2. — Eugène Rousseau, 2 mois, rue Rossini 21. — Fréderica Deketele, 56 ans, rue Rollin ruelle Frémaux. — Julie Debusschère, 14 ans, rue Denain cour Flamencourt 13. — Joséphine Betry, 37 ans, rue Charlemagne 10. — Fernande Vanderveiden, 2 mois, rue de Tunis 1, cour Leleu-Caulier.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PALMANT-BETRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Joséphine BETRY, décédée à Roubaix, le 9 mars 1895, dans sa 28e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 12 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charlemagne, 10.

Les amis et connaissances de la famille BOUTRY-DUPIRE, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Arthur BOUTRY, receveur, décédé à Roubaix, le 9 mars 1895, à l'âge de 50 ans et 7 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 12 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 11, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Brézin, 15.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 12 mars 1895, à 8 heure. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-André DUPREZ, époux de Dame Virginie DEBUCK, décédé à Roubaix, le 26 janvier 1895, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 12 mars 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Julie TOUTLEMONDE, épouse de M. Jean-Baptiste DUCATTEAU, décédée à Roubaix, le 21 février 1894, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 12 mars 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Noël CLARISSE, époux de Dame Justine ROUSSEL, pieusement décédé à Roubaix, le 9 février 1895, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

La fureur des huissiers de Malines. — Les huissiers de Malines viennent de s'insurger ! A l'occasion de la retraite du président du tribunal M. Scheyvaerts, qui a atteint la limite d'âge, une fête a été organisée par la magistrature et les avocats, avec remise d'un objet d'art au retraité et un banquet comme clôture.

Par une circulaire envoyée aux huissiers du canton, le comité organisateur invite les huissiers à la remise du bronze, dimanche matin, au palais de justice, mais il oublie de les prier à banqueter ! Aussitôt les huissiers se sont réunis et ont conclu : Attendu que le corps des avocats et des magistrats estime que les huissiers sont indignes d'assister au banquet offert au président en retraite, M. Scheyvaerts, alors que les avoués qui, entre parenthèse, ne sont ni chair, ni poisson, y prennent part ; attendu que la magistrature et les avocats reconnaissent que les huissiers dignes d'être présents à la remise de l'objet d'art ; attendu que ce procédé est de nature à porter atteinte à la dignité des fonctions de notre corps ; Décidons : De nous abstenir à la réunion qui a pour objet la remise d'un bronze au président retraité et d'envoyer à ce dernier une adresse particulière.

Mouscron. — *La question de la gendarmerie de Mouscron à la Chambre des représentants. — Discours de M. Liebaert, représentant de Courtrai.* — On sait que, dans sa séance du 6 mars, la Chambre des représentants a discuté le budget de la gendarmerie. A cette occasion, M. Liebaert, représentant de Courtrai, a prononcé le discours suivant, que nous reproduisons d'après les Annales parlementaires :

» M. Liebaert. — Le point le plus dangereux est, sans conteste, le Mont-à-Leux. Or, ce qui se passe là est tellement primitif, tellement incroyable, que je demande à M. le ministre de la guerre la permission d'y attirer un instant son attention toute spéciale.

» Le Mont-à-Leux est le point extrême de la frontière et il a le triste privilège d'avoir été choisi pour y opérer l'échange des expulsés belges et français.

» Ce n'est pas une mince affaire que ce service d'échange : d'après les dernières statistiques, il porte annuellement, pour la France et pour la Belgique, sur un ensemble de 3.600 individus, ce qui représente un convoi de 70 expulsés par semaine.

» *Voici comment on procède. Au jour et à l'heure fixés*, les gendarmes belges se rencontrent avec les gendarmes français, à la limite extrême des deux pays. De part et d'autre, ils amènent les exclusés obligés de passer la frontière. Parmi ceux-ci, il y a quelques extradés : très peu, à près 40 p. c.

» Pour ceux-là, pas de difficulté; ils sont prisonniers, ils le restent et sont dirigés sur l'intérieur du pays, soit en France, soit en Belgique.

» Après déduction des 40 p. c. d'extradés, soit 7 sur 70, il en reste 63 autres. On se contente de leur faire passer la ligne séparative des deux pays, puis on les met en liberté, et, c'est fini ! On plutôt c'est alors que ça commence. Ces gens-là, dont la plupart sont de la pire espèce, se soucient très peu de respecter la ligne idéale de la frontière et tiennent très peu en honneur les prescriptions du Code pénal. Ils forment entre eux une véritable association professionnelle qui fait la terreur des populations de cette région très habitée.

» S'il est un endroit où la gendarmerie soit nécessaire, c'est bien là ! Eh bien, le croirait-on, Messieurs, il n'y a pas au Mont-à-Leux de gendarmerie à poste fixe ! ou plutôt voici ce qu'il y a.

» Tous les jours, vers huit heures et demie du matin, arrivent de Mouscron deux gendarmes qui vont s'installer dans un cabaret; je ne leur en fais pas un reproche, car — chose incroyable ! — telles sont leurs instructions : leur corps de garde est officiellement établi dans un cabaret ! Ils s'installent là, vaquent à leur besogne, y restent jusqu'à sept heures et demie du soir, puis ils lèvent le camp et s'en retournent vers Mouscron.

» Alors sonne l'heure de la liberté pour tous ces rôdeurs de frontières, alors commencent les incursions, les coups de main, les maraudages, les dévastations de récolte, les scènes d'ivrognerie et de débauche, que sais-je encore? Et il en est ainsi jusqu'au matin, jusqu'au moment du retour des gendarmes. Jusque-là le Mont-à-Leux est converti en un véritable coupe-gorge, en une véritable cour des miracles.

» Où se demande ce que deviennent au milieu de tout cela les prescriptions de la loi organique de la gendarmerie qui proclame que c'est pour elle une fonction essentielle de veiller à la sûreté des frontières, d'assurer la sécurité des chemins et des campagnes, de surveiller les gens suspects et sans aveu ?

» Tout cela est lettre morte !

» Que faudrait-il faire ?

» Mais il n'y a pas à déployer de grands efforts d'imagination pour trouver un remède à cette situation.

» Il faudrait établir là, à demeure, un détachement de la brigade de Mouscron, deux ou trois hommes qui n'y seraient pas seulement le jour, mais qui y seraient également la nuit et y exerceraient une surveillance ininterrompue.

» C'est ce qu'a compris très bien l'administration communale de Mouscron, à qui il est impossible avec sa police, de faire face, malgré tout son zèle, à cette charge qui est évidemment une charge de voisinage international. Aussi, dépassant ses obligations, a-t-elle aménagé, bâti et loué à ses propres frais un local parfaitement convenable pour l'installation de deux ou trois gendarmes, avec les dépendances nécessaires et des cellules établies dans de bonnes conditions.

» Quand tout cela a été fait, l'administration communale a cru être très agréable à la gendarmerie en lui disant : Nous allons enfin vous débarrasser de ce séjour dans un cabaret. Voici un excellent local que nous avons aménagé pour vous à titre gracieux. Soyez-y les bienvenus !

» Vous croyez que la gendarmerie reconnaissante s'est empressée de prendre possession de cette résidence préparée à son intention, dans son intérêt et dans l'intérêt du public? Eh bien, non. Elle a refusé d'y entrer sans que nous soyons jamais parvenus à savoir exactement pourquoi.

» Raisons administratives, nous a-t-on dit ; à moins que ce ne soient des raisons internationales, car l'affaire est bien grave, comme vous voyez !

» J'engage M. le ministre de la guerre à en finir, à donner un bon coup d'épée dans ces raisons administratives et à faire prévaloir les indications du bon sens.

» Qu'il installe donc le détachement dans ce local indépendant préparé pour lui et que le service de jour soit complété par le service de nuit. Le service qu'il rendra par là à la population du Mont-à-Leux sera considérable, et la mesure sera si utile et immédiatement appréciable.

» *Voici ce qui devrait encore être fait, messieurs, pour débarrasser* un peu la frontière de cette engeance redoutable ; ceci regarde plutôt, je crois, M. le ministre de la justice; mais enfin comme tantôt l'honorable ministre de la guerre et l'honorable ministre de la justice se sont si bien entendus à propos des téléphones, j'espère que le même accord pourra s'établir ici.

» Actuellement l'autorité spécialement chargée par la loi de dissiper les rassemblements de gens suspects, en organise elle-même chaque semaine au Mont-à-Leux par sa manière de procéder aux expulsions, ainsi que je l'ai fait voir tantôt.

» Il doit y avoir un moyen d'éviter ce résultat bizarre de l'exercice du droit de police. Je recommande ce point à l'attention de M. le ministre de la Justice et je me permets de lui indiquer dès à présent, sinon un remède, au moins un palliatif à la situation actuelle. Beaucoup de ces individus rejetés du territoire français restent où ils ont été conduits, probablement parce que les moyens d'aller plus loin leur manquent.

» Je crois que si on leur donnait un billet de parcours pour l'une ou l'autre localité du pays, plusieurs en profiteraient, et ces bandes seraient ainsi éparpillées, au lieu d'être massées sur un même point.

» J'appelle sur ces différentes questions l'attention la plus sérieuse de l'honorable ministre de la guerre, et j'espère que, ayant commencé une œuvre d'amélioration pour le canton de Mouscron, il voudra bien l'achever. »

Mouscron. — *Au Cercle l'« Avenir ».* — Le drame si poignant, *La grève des Houilleurs*, du docteur Paret, a obtenu, au cercle l'Avenir, de Mouscron, un si grand succès qu'une quatrième représentation a été donnée, dimanche, à 5 heures du soir. Un grand nombre d'ouvriers y assistaient. Le succès a été immense.

Dottignies. — *Une soirée dramatique au cercle Saint-Joseph.* — Une soirée dramatique et musicale, dont le succès a été grand, a eu lieu dimanche, à 6 heures, dans la grande salle du cercle Saint-Joseph, à Dottignies.

On y a applaudi la fanfare, si habilement dirigée par M. A. Bonenfant, ainsi que MM. L. et P. Delplace, A. Depoorter, etc.

Les plaintes de Saül, chantées avec beaucoup d'art par M. A. Bonenfant, a surtout soulevé d'unanimes applaudissements.

Un grand drame historique en trois actes, les *Enfants d'Edouard IV*, a été rendu dans la perfection, ainsi qu'une comédie bouffe, l'*Automate*, qui a déridé les plus sombres.

Tournai. — *Remises de médailles aux gradés de la garde civique.* — Dimanche, à midi, a eu lieu à la Halle aux draps, à Tournai, la remise des médailles aux gradés de la garde civique.

Toute la milice citoyenne se trouvait réunie dans la vaste halle; sur l'estrade avaient pris place les nombreux décorés.

A midi précis, M. le colonel Mestdag, accompagné de son état-major, fait son entrée au son des trompettes et des roulements de tambours. Puis la musique des volontaires pompiers a joué un magnifique morceau.

M. le colonel s'est alors levé, et en quelques paroles bien inspirées, a fait l'éloge de la garde civique, et parle de la distinction bien méritée que le gouvernement a décidé d'accorder aux 47 membres comptant plus de 25 années de services avec grade.

La remise des récompenses a eu lieu ensuite; plusieurs décorés ont été l'objet d'une véritable ovation de la part de leurs frères d'armes.

A l'issue de la cérémonie et au son des musiques, le salut au drapeau a vivement ému les assistants.

Courtrai. — *Une mort subite.* — Mme Staelens, âgée de 41 ans, ménagère, chaussée d'Aelbeke, à Courtrai, entrait, dimanche, vers neuf heures du matin, chez M. Lecoutre, boutiquier, rue de Tournai, pour y faire ses *provisions, quand elle s'affaissa soudain, et tomba* morte.

M. le docteur Wullaert, qui a constaté le décès, a déclaré qu'il était dû à une congestion cérébrale.

Le corps de Mme Staelens a été transporté à son domicile.

ONDINE
POUDRE PUR RIZ
Hygiénique
Rafraîchissante
pour la Peau
PRÉCIEUSE
pour
BÉBÉS
En vente partout
Ruerie de France, Lille-Paris
38125

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La liste des concours généraux organisés pour 1895, par la fédération colombophile « l'Avenir du Tilleul » : 22 avril, St-Just. 28 avril, St-Just. 5 mai, Clermont. 12 mai, Chantilly. 19 mai, Chantilly. 23 mai, St-Just. 26 mai, Clermont. 2 juin, Chantilly. 3 juin, Chantilly. 9 juin, Rambouillet. 16 juin, St-Just. 23 juin, Clermont. 30 juin, Chantilly. 7 juillet, St-Just. 14 juillet, Clermont. 21 juillet, Chantilly. 28 juillet, Chantilly. 4 août, St-Just. 5 août, Clermont. 11 août, Chantilly. 15 août, Chantilly. 18 août, Clermont. 25 août, St-Just.

— La société colombophile les Amis Réunis, établie chez M Gervais Voëdts, rue de France 13, donnera trois concours par zones sur Douai, le dimanche de Pâques 14 avril, le lundi de Pâques 15 avril, le dimanche 21 avril.

ROUBAIX. — La société colombophile « La Plume d'Acier » a décidé les concours suivants pour l'année 1895 : 12 mai, Saint-Just; 3 juin, Creil; 7 juillet, Orléans; 4 août, Saint-Just; 8 septembre, Longueau.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — La Société de Beaurepaire informe les amateurs qu'elle donnera lundi, de 3 mars pour 100 francs au Bon Vivant, rue des Champs, n° 38. 90872

— Comme cela était prévu, les amateurs formaient un notable contingent dimanche après-midi, au Grand Parc, chez M. Fleury-Fleurin, rue du Vieil-Abreuvoir, pour assister à l'importante partie qui se jouait entre M. Félix D'Heygère de Courtrai et M. Alphonse Vaissier de Roubaix (partie de 100 fr.) M. Vaissier a gagné les première, troisième, quatrième, sixième et septième paires. M. D'Heygère a gagné les deuxième et cinquième paires. Nous devons signaler tout particulièrement le coq de M. Victor Despret, de Bondues (en 3e paire) qui s'est distingué supérieurement. En somme succès complet pour Roubaix, dont M. Vaissier a reçu des félicitations méritées.

— Le rendage du 3 de 5 pour 50 francs qui a eu lieu dimanche à cinq heures chez M. Désire Duterte au Dragon Français, rue de l'Epeule 145, avait attiré beaucoup d'amateurs. Cette partie se jouait contre la société de l'Enflé de la rue Blanchemaille. Le résultat ne sera connu que demain.

— Il y avait considérablement d'amateurs dimanche soir à l'estaminet de la Grande Halte (place Nadaud) pour la partie qui se jouait contre les frères Terlynck de Machelin (Belgique). 2 de 3 mort pour 50 fr. avec paires de plaisir à 10 fr., l'entrée du parc au gagnant. La Société de Machin a gagné les première deuxième et troisième paires. Les Amis-Réunis de la Grande-Halte ont gagné la quatrième paire.

— Lundi 11 mars, rendage d'un 3 de 5 chez M. Duterte, au Dragon Français, rue de l'Epeule, contre l'Ours de la rue Pellart. Mise au parc à 5 heures.

— Lundi 11 mars, rendage à 5 heures précises chez Désiré Duterte, rue de l'Epeule, 145, au Dragon Français.

TIR A L'ARC A LA PERCHE

ROUBAIX. — La société des Francs-Tireurs roubaisiens, boulevard de Metz, nous communique la liste des tirs à l'arc à la perche pour la saison 1895. La voici : dimanche 7 avril, tir de 500 fr.; dimanche 12 mai, tir de 2.000 fr.; dimanche 14 juillet, tir de 1.000 fr.; dimanche 6 octobre, 500 fr. Le lendemain de chacun de ces tirs, il y aura un tir de 5,25.

TIR A L'ARC A L'OISEAU

ROUBAIX. — Un grand tir international à l'arc à l'oiseau aura lieu le dimanche 14 avril à la société de la « Nouvelle-Ventura », établie chez Bayard-Lerouge, rue du Moulin-de-Roubaix. 1.000 francs de prix en espèces sans aucune retenue. Mise : 5 francs.

CHOSES ET AUTRES

— Ça ne va pas, mon pauvre vieux; voilà que je perds la mémoire... *Demain, je ne me rappelerai rien de ce que j'ai fait aujourd'hui...*

— Ah ! Tu ne pourrais pas me prêter cent sous ?

***

— Pourquoi, lorsque tu as prêté un louis à un mauvais débiteur, es-tu semblable à un employe de préfecture ?

***

— Parce que tu t'intéresses au *prêt fait* !

***

Passage d'un discours prononcé à un congrès culinaire :

— Et maintenant, messieurs, nous allons aborder la question palpitante par excellence, la question *saucisse*....